

**Procès-Verbal du Conseil Municipal  
Séance du 23 janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois janvier deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le seize janvier deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :** Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur BILLAUD Stéphane, Monsieur BOIREAU Philippe, Madame CUCHE Séverine, Madame MARCELIUS Stéphanie, Monsieur MICHEL Fabien, Monsieur RIVIERE Pierre, Monsieur VIMENET Manuel, Madame ZANETTI Frédérique, Monsieur CHAUVEAU Frédéric, Monsieur RENAUDIN Nicolas, Madame CHARRON Émilie, Monsieur FORET Christophe

**Étaient absents :** Monsieur LIEGE Édouard, Madame D'INCAU Audrey.

**Pouvoir :**

Approbation du compte rendu de la séance du 14 décembre 2023

Le Conseil a choisi comme secrétaire **Madame Stéphanie MARCELIUS**

**Délibération 20240123\_01 relative aux tarifs d'occupations de la Maison des Services**

Au vu de l'augmentation de l'énergie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter de 10 euros mensuel le forfait de fonctionnement à la Maison des Services.

Cette augmentation s'applique à tous les occupants à partir du 1<sup>er</sup> février 2024. Elle passera de 55 € à 65 € par mois soit 780 euros par an.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la convention de certains occupants arrive à échéance et demande l'autorisation du Conseil pour signer les conventions.

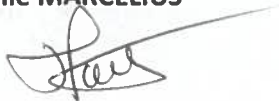
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés à

**12 voix Pour, 1 voix Contre, 0 voix Abstention**

- Accepte l'augmentation de 10 euros mensuel du forfait de fonctionnement à la Maison des Services qui passe de 660 euros à 780 euros à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.
- Autorise le Maire à signer toutes les conventions pour l'année 2024.

Fait et délibéré en séance, le 23 janvier 2024  
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance  
**Stéphanie MARCELIUS**



Le Maire,  
**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA  
Date d'envoi en Préfecture : 26 janvier 2024  
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 26 janvier 2024

### Délibération 20240123\_02 relative aux tarifs de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'au vu de l'augmentation des tarifs d'énergie, des travaux réalisés, du changement des matériels (gazinière, four...) et des travaux à venir en 2024, il convient au Conseil Municipal de revoir la tarification de la location de la salle polyvalente. Les nouveaux tarifs seront applicables dès le 1<sup>er</sup> mars 2024.

		ÉTÉ (1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre)		HIVER (1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril)		Caution
		2 jours	Jour sup	2 jours	Jour sup	
Commune	Particuliers	150 €	70 €	200 €	90 €	500 €
	Associations	100 €	45 €	140 €	55 €	
Hors Commune	Particuliers	240 €	130 €	305 €	160 €	500 €
	Associations	220 €	90 €	270 €	140 €	
	Usage à caractère Commercial	320 €	170 €	360 €	190 €	1000 €

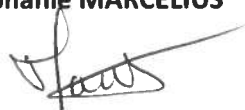
Une caution de 50€ pour le ménage sera demandée le jour de la remise des clés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés à **9 voix Pour, 3 voix Contre, 1 voix Abstention**

- Accepte les tarifs modifiés de location de la salle polyvalente comme ci-dessus à appliquer pour les réservations à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024,
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le 23 janvier 2024  
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance  
**Stéphanie MARCELIUS**



Le Maire,  
**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA  
Date d'envoi en Préfecture : 26 janvier 2024  
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 26 janvier 2024

**Délibération 20240123\_03 relative aux tarifs de location de la Bergerie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'augmentation des tarifs d'énergie et la fréquentation de cette salle, il convient au Conseil de revoir la tarification de la location de la Bergerie.

Les nouveaux tarifs proposés seront applicables dès le 1<sup>er</sup> mars 2024.

		ÉTÉ (1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre)	HIVER (1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril)	Caution
<b>Week-End</b>	Particuliers	<b>50 €</b>	<b>90 €</b>	<b>500 €</b>
	Associations	<b>20 €</b>	<b>70 €</b>	
<b>Semaine</b>	Associations	<b>50 €</b>	<b>100 €</b>	

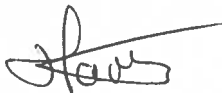
Une caution de 50 € pour le ménage sera demandée à la remise des clés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés à **13 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention**

- Refuse l'augmentation et maintient les tarifs de location de la Bergerie comme indiqués ci-dessus,
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le 23 janvier 2024  
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance  
**Stéphanie MARCELIUS**



Le Maire,  
**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA  
Date d'envoi en Préfecture : 26 janvier 2024  
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 26 janvier 2024

**Délibération 20240123\_04 relative aux tarifs de location des salles du château**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'augmentation des tarifs d'énergie et la fréquentation de cette salle, il convient au Conseil de revoir la tarification de la location des salles du château.

Les nouveaux tarifs seront applicables dès le 1<sup>er</sup> mars 2024.

		ÉTÉ (1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre)			HIVER (1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril)			Caution
		2 j	1/2j sup	1j	2 j	1/2j sup	1j	
Commune	Particuliers	40€	10€	20€	90€	25€	50€	500€
	Associations	20€		10€	60 €	10€	40€	
Hors commune	Associations/ Particulier	50€	15€	25€	105€	40€	65€	

Une caution de 50 € pour le ménage sera demandée à la remise des clés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés à **10 voix Pour, 3 voix Contre, 0 voix Abstention**

- Accepte les tarifs modifiés de location des salles du château comme ci-dessus à appliquer pour les réservations à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le 23 janvier 2024  
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance  
**Stéphanie MARCELIUS**



Le Maire,  
**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA  
Date d'envoi en Préfecture : 26 janvier 2024  
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 26 janvier 2024

**Délibération 20240123\_05 relative à l'utilisation des matériels son et lumières du  
"Pressoir"**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'au vu de la fragilité des matériels et aux coûts d'achat, il convient au Conseil Municipal de prendre une décision concernant le prêt de ces équipements pour un usage hors personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à **12 voix Pour, 0 voix Contre, 1 voix Abstention**

- Refuse le prêt des matériels son et lumières de la commune à d'autres intervenants, associations ou autres.
- Autorise le Maire à répondre aux demandes.

Fait et délibéré en séance, le 23 janvier 2024  
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance  
**Stéphanie MARCELIUS**



Le Maire,  
**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA  
Date d'envoi en Préfecture : 26 janvier 2024  
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 26 janvier 2024

**Délibération 20240123\_06 relative à l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-1 et L 2121-29  
Vu la délibération n° 20230406\_09 du 6 avril 2023 relative au vote du budget pour l'exercice 2023,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 soit un montant maximal de **350 420,01€** jusqu'à l'adoption du budget 2024.

Cette autorisation sera répartie sur les chapitres, opérations et articles suivants :

Chapitre / Opération / nature	Montant
<b>Chapitre 20</b>	
Article 2041511 Biens mobiliers, matériel et études	1 000€
<b>Op 113 / Mairie</b>	
Article 2083 Matériels de bureau	750 €
<b>Op 115 / Aménagement du stade</b>	
Article 2031 Frais d'études	113 750 €
<b>Op 162 / Acquisition ISO à usage bâti. Public</b>	
Article 21534 Réseaux d'électrification	50 000 €
<b>Op 168 / Salle polyvalente</b>	
Article 2181 Installations générales, agencement	6 250 €
<b>Op 169 / Musée</b>	
Article 2184 Mobilier	4 500 €
<b>Total</b>	<b>176 250 €</b>

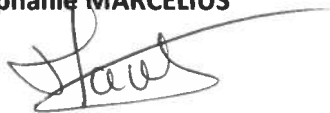
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à **13 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention**

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts (hors restes à réaliser) au budget de l'exercice 2023 dans l'attente de l'adoption du budget 2024.
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

Fait et délibéré en séance, le 23 janvier 2024  
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance

**Stéphanie MARCELIUS**



Le Maire,

**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA  
Date d'envoi en Préfecture : 26 janvier 2024  
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 26 janvier 2024

**Délibération 20240123\_07 relative au budget de la saison culturelle 2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de la saison culturelle pour l'année 2024 constitué de la programmation de la salle du PRESSOIR et sur le site du château. Il ajoute que la programmation culturelle inclut les conventions, devis d'interventions et recettes à percevoir avec les artistes, les associations utilisatrices, l'ensemble des intervenants et des partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés à **13 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention**

- Accepte le projet de programmation culturelle pour un budget prévisionnel de l'ordre de 27 000 €,
- Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires,
- Autorise le Maire à signer les conventions et autres devis d'interventions avec les artistes, les associations utilisatrices, et l'ensemble des intervenants.

Fait et délibéré en séance, le 23 janvier 2024  
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance  
**Stéphanie MARCELIUS**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA  
Date d'envoi en Préfecture : 26 janvier 2024  
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 26 janvier 2024

Le Maire,  
**Ibrahim BICHARA**



**Délibération 20240123\_08 relative au choix des bureaux d'études pour l'aménagement du stade**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le montant de l'aménagement du stade en aire de jeux intergénérationnelle dépasse les 100 000 euros ; il est donc obligatoire de faire un marché public. Suite à cela deux bureaux d'études ont répondu à notre appel.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de choisir l'un de deux bureaux d'études pour nous accompagner dans toutes les phases des travaux.

**L'AT86 prendra 2,5% sur le montant des travaux en phase d'études et 4 % du montant des travaux en maîtrise d'ouvrage en phase de suivi de chantier,**

**Équipage prendra environ 10% du montant total des travaux.**

Le montant des travaux est estimé à 491 972,61 € HT.

Les deux entreprises nous ont fait les propositions suivantes :

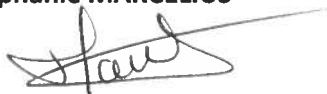
<b>AT 86</b>	31 978,22 € HT	38 373,86 € TTC
<b>Équipage</b>	49 197,26 € HT	59 036,71 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à **13 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention**

- Accepte le devis proposé et l'accompagnement dans toutes les phases par **l'AT 86**
- Autorise le Maire à demander les subventions,
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le 23 janvier 2024  
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance  
**Stéphanie MARCELIUS**



Le Maire,  
**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA  
Date d'envoi en Préfecture : 26 janvier 2024  
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 26 janvier 2024



**Délibération 20240123\_09 relative à la phase 3 de l'aménagement du stade en aire de jeux intergénérationnelle**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis pour l'installation d'un Pumptrack a été demandé à l'entreprise Bike Solution. C'est la seule entreprise qui nous a répondu. Au vu du temps qu'il nous reste pour le dépôt de demande de subvention, il convient au Conseil Municipal de prendre une décision pour l'installation du Pumptrack, l'acceptation du devis et la demande de subvention DETR.

Le tableau de financement est le suivant.

Dépenses HT en €		Recettes en HT €	
	Montant HT		
BIKE solution	210 000 €	DETR	77 980,81 €
Travaux de terrassement	15 833,80 €	Département / Activ'3	51 987,20 €
Relevé topographique	2 124 €	Commune	129 968,01 €
Frais d'études	31 978,22 €		
<b>TOTAL</b>	<b>259 936,02 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>259 936,02 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à **13 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention**

- Accepte le devis présenté,
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention DETR,
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le 23 janvier 2024  
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance  
**Stéphanie MARCELIUS**



Le Maire,  
**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA  
Date d'envoi en Préfecture : 26 janvier 2024  
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 26 janvier 2024

<b>Délibération 20240123_10 relative au tableau des effectifs des agents</b>
--

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Service	Grade / Emploi	Catégorie	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus
Administratif	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	C	Secrétaire de Mairie	35 h	x
Administratif	Adjoint administratif	C	Gestionnaire administrative	35 h	x
Administratif	Adjoint administratif	C	Agent d'accueil et d'urbanisme	17,5 h	x
Technique	Agent de Maîtrise principal	C	Agent Espaces Verts Voirie	35 h	x
Technique	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	C	Référent « Pressoir »	35 h	x
Technique	Adjoint technique	C	Maçon, agent polyvalent	35 h	
Technique	Adjoint technique	Contrat privé	Agent d'entretien, Agent polyvalent Espaces Verts	32 h	x
Scolaire	Adjoint technique	C	Agent Périscolaire Polyvalent	29,14/35 <sup>ème</sup>	x
Scolaire	Adjoint technique	C	Agent Périscolaire Polyvalent	28,33/35 <sup>ème</sup>	x
Scolaire	Adjoint technique	C	Agent Périscolaire Polyvalent	24,89/35 <sup>ème</sup>	x
Scolaire	ATSEM Ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	ATSEM	35 h	x

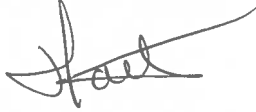
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à **13 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention**

- Approuve le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1er janvier 2024 comme présenté ci-dessus
- Précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de Chiré en Montreuil sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance, le 23 janvier 2024  
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance

**Stéphanie MARCELIUS**



Le Maire,

**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA  
Date d'envoi en Préfecture : 26 janvier 2024  
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 26 janvier 2024

**Délibération 20240123\_11 relative au plan de financement des travaux de revêtement du trottoir : Champ du Lac**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une délibération a été prise pour le plan de financement de ces travaux, mais la Préfecture ne subventionne pas au titre des amendes de police les travaux sur les trottoirs. Elle nous permet de déposer une demande de subvention au titre de la DETR si les travaux ne sont pas commencés.

Deux devis nous ont été envoyés par SARL Bordage et Eurovia.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire ces travaux pour le bien-être des riverains et pour l'aménagement du territoire.

Le plan de financement sera donc complété selon le devis choisi comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
SARL Bordage	21 981 € HT	DETR	6 594,30 € HT
		Commune	15 386,70 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>21 981 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 981 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés à **13 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention**

- Valide le plan de financement,
- Autorise le Maire à faire la demande de subvention auprès du Département et de signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le 23 janvier 2024  
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance  
**Stéphanie MARCELIUS**



Le Maire,  
**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA  
Date d'envoi en Préfecture : 26 janvier 2024  
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 26 janvier 2024

**Délibération 20240123\_12 relative au plan de financement des travaux du trottoir : rue de Vauvert**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une délibération a été prise pour le plan de financement de ces travaux, mais la Préfecture ne subventionne pas au titre des amendes de police les travaux sur les trottoirs. Elle nous permet de déposer une demande de subvention au titre de la DETR si les travaux ne sont pas commencés.

Deux devis nous ont été envoyés par SARL Bordage et Eurovia.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire ces travaux pour le bien-être des riverains et pour l'aménagement du territoire.

Le plan de financement sera donc complété selon le devis choisi comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
SARL Bordage	17 421 € HT	DETR	5 226,30 € HT
		Commune	12 194,70 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>17 421 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 421 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés à **13 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention**

- Valide le plan de financement,
- Autorise le Maire à faire la demande de subvention auprès du Département et de signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le 23 janvier 2024  
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance  
**Stéphanie MARCELIUS**



Le Maire,  
**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA  
Date d'envoi en Préfecture : 26 janvier 2024  
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 26 janvier 2024

**Délibération 20240123\_13 relative au plan de financement des travaux d'éclairage public  
rue du Stade et allée des Taquetières**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de poser des mâts et des lanternes en LED dans la rue du Stade et l'allée des Taquetières.

Dépenses HT en euros		Recettes en euros	
Sorégies	45 503,44	Sorégies	22 751,44 €
		DETR	13 651 €
		Commune	9 101 €
<b>Total</b>	<b>45 503,44 €</b>	<b>Total</b>	<b>45 503,44 €</b>

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce sur le programme prévisionnel ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à **13 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention**

- Valide le projet de financement,
- Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024,
- Autorise le Maire à solliciter les partenaires financiers pour les demandes de subventions correspondantes, notamment Sorégies et Fonds vert,
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le 23 janvier 2024  
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance  
**Stéphanie MARCELIUS**

Le Maire,  
**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA  
Date d'envoi en Préfecture : 26 janvier 2024  
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 26 janvier 2024

**Délibération 20240123\_14 relative à la convention avec COSOLUCE**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°20231214\_01 du 14 décembre 2023.

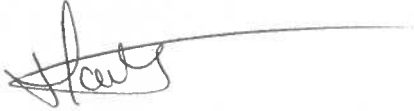
Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a une convention avec COSOLUCE pour la mise à jour et le suivi des logiciels métiers (Pack optima +). Cette convention arrive à terme et il est demandé au Conseil de renouveler ladite convention pour le bon fonctionnement de la commune. Le montant de ces licences est de 1 720 € HT soit 2064 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés à **13 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention**

- Accepte le renouvellement de la convention,
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le 23 janvier 2024  
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance  
**Stéphanie MARCELIUS**



Le Maire,  
**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA  
Date d'envoi en Préfecture : 26 janvier 2024  
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 26 janvier 2024

**Délibération 20240123\_15 relative à l'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux pour l'élection sénatoriale**

Vu la circulaire ministérielle du 30 mars 2023 qui rappelle l'ensemble des règles concernant la désignation des délégués et des suppléants ;

Vu l'arrêté n°2024-DCL/BER-032 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection d'un sénateur de la Vienne le dimanche 17 mars 2024,

Considérant que l'arrêté cité fixe au nombre de 3 délégués titulaires et 3 suppléants pour la commune de Chiré en Montreuil,

Considérant que la désignation des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément, le Conseil Municipal procède à celle des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste qui peut ne pas être complète. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées. Le vote a lieu sans débat au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Monsieur le Maire procède aux opérations de vote au scrutin secret.

Il complète le procès-verbal qui sera transmis à la Préfecture à l'issue du Conseil Municipal.

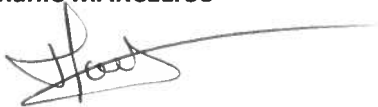
Liste des délégués titulaires élus : Pierre RIVIERE, Ibrahim BICHARA, Nicolas RENAUDIN

Liste des délégués suppléants élus : Manuel VIMENET, Philippe BOIREAU, Stéphane BILLAUD

Fait et délibéré en séance, le 23 janvier 2024  
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance

**Stéphanie MARCELIUS**



Le Maire,

**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA  
Date d'envoi en Préfecture : 26 janvier 2024  
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 26 janvier 2024

**Fin de la séance à 20 heures 20 minutes**

**Prochain Conseil Municipal le jeudi 22 février 2024 à  
18h30**